

aux églises du culte catholique, sans une autorisation spéciale du gouvernement, autorisation que l'on n'accorde qu'avec une grande difficulté. C'est ce qui avait lieu autrefois en Turquie, dans les moments du plus fervent islamisme. Les humiliations, les insultes les plus graves ne sont pas épargnées aux catholiques par les hommes même du gouvernement. Voilà comment on veut les amener au schisme : aussi, tout homme qui renie le catholicisme est-il à l'instant même comblé de faveurs et d'honneurs. Mais le gouvernement ne se borne pas à persécuter personnellement les catholiques : il a de plus engagé le gouvernement turc à publier contre eux des firmans. Les chrétiens de l'Eglise schismatique sont autorisés à fermer immédiatement les églises et les écoles catholiques dans les communes où ceux-ci seraient tentatives pour avoir des prosélytes : on voit que l'Eglise gréco-russe suit partout le même système. Par un autre firman, les Grecs non-unis sont chargés de toutes les réparations à faire au tombeau de Jésus-Christ et à l'église de Bethléem : ainsi les catholiques sont exclus de ces églises.

Du reste, la Russie attaque simultanément l'Eglise catholique et l'Eglise protestante : car, dans les provinces de la Baltique, où la confession protestante domine, d'après le traité de paix de Nystaed, du 10 septembre 1721, tandis que l'Eglise grecque n'est qu'une fraction minime, les enfans des protestans ne sont pas moins élevés dans la religion grecque.

SARDAIGNE.

Voici une lettre de Mme la comtesse de Maistre, telle que la publie le *Revueur* de Lyon :

"Du 8 Oct. 1842.

"Vous avez pris trop de part à nos douleurs, ma bonne tante, pour n'être pas des premières à vous réjouir avec nous. Céline est guérie, guérie miraculeusement, guérie parfaitement, guérie comme si jamais elle n'avait eu mal à la jambe. Ah ! que Dieu est bon ! qu'il est ineffable dans ses miséricordes ! Pourrons-nous jamais assez le remercier, jamais assez l'aimer ! Ma bonne tante, hier encore nous avons passé une matinée affreuse, car les douleurs de Céline ne faisaient qu'empirer ; elle jetait des cris si déchirants que nous étions bouleversés à chaque instant. La maison était une maison de larmes ; avant-hier, 6 octobre, je vis que les inquiétudes du médecin allaient toujours croissant, il demanda une nouvelle consultation, m'avoua qu'il croyait que la suppuration s'était formée dans l'articulation, et pleurant de ne pouvoir soulager cette pauvre petite, il dit le soir même chez une nouvelle, mais bien précieuse amie, Mlle de Komar, que l'état de Céline était désespéré, que l'enflure s'était manifestée au genou, et qu'il ne voyait qu'une double amputation de la jambe et de la cuisse, attachées l'une à l'autre, qu'elle ne pouvait supporter, ou bien une fièvre lente qui terminerait sa douloureuse existence. Voyez, cher tante, de quel malheur Dieu nous a délivrés ! Hier, cette angélique Mlle de Komar vint comme à l'ordinaire voir Céline pour chercher à la distraire ; nous lui disions combien la crise du matin avait été horrible. Après avoir causé longuement, elle me demanda si elle ne me dérangeait point en faisant quelques prières avec Céline ; j'étais dans mon lit, non loin de celui de ma fille, je lui dis que j'allais m'y unir, ainsi que Marie, qui était aussi dans ma chambre.

"Nous commençâmes des prières au précieux sang de N.-S.-J.-C. pour obtenir la protection d'un saint prêtre mort à Rome, il y a trois ans, en odeur de sainteté, fondateur d'une congrégation de missionnaires, sous le nom de Congrégation des Missionnaires du précieux sang. Mlle de Komar plaça sur le genou de Céline l'image de ce vénérable ecclésiastique, de Gaspard Bufalo, et lorsque nous eûmes passé quelques moments en prières, Mlle de Komar dit à Céline : "Allons, essayez d'allonger votre jambe." Et voilà que cette jambe, repliée, il y a aujourd'hui quatre mois, s'étend sans aucune difficulté. Ma fille saute à bas de son lit, en disant : "Je suis guérie." Je m'élançais du lit, ne pouvant croire ce que j'entendais avant d'avoir vu ses deux pieds nus toucher terre, et je ne suis même si je le croyais en le voyant. Mlle de Komar et Marie étaient tombées à genoux ; Rodolphe, Adèle, Bénédicte arrivèrent, nous nous prosternâmes tous pour dire le *Te Deum*, le *Magnificat*.

"Le miracle s'est opéré hier, 7 octobre, à trois heures et demie. Bientôt ma chambre se remplit. Nos lits sont transformés en sofas ; on pleure, on s'embrasse, on prie ; Céline peut avec peine avoir un moment pour aller s'habiller dans la chambre voisine, car elle avait passé plus d'une heure avec un manteau jeté sur sa chemise. Notre nuit a été bien agitée, mais c'était une émotion bien douce, causée par la joie et la reconnaissance. Ce matin, à six heures, ma fille était venue m'embrasser avant d'aller à l'église, où elle a communie avec toute la famille et bon nombre d'amies." AZÉL.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le *Times* d'hier est sorti avec une convocation, signée d'au moins 800 noms, d'une assemblée publique fixée à jeudi, au Marché Ste.-Anne pour exprimer la confiance publique dans l'administration de sir Charles Bagot, et pour exprimer au Gouverneur la profonde sensation que sa maladie a causée dans le peuple. Cette convocation porte un grand nombre de noms Irlandais et Anglais en outre de la Majorité Canadienne qui y figure. Nous ne doutons point que cette convocation n'entraîne après elle des milliers de citoyens qui s'estimeront heureux de trouver une occasion aussi solennelle de rendre un témoignage aussi sincère et aussi authentique à l'administration et à la personne de sir Charles Bagot, car si le sentiment populaire eut pu se réaliser du premier jour, il y a déjà plusieurs semaines que l'assemblée d'aujourd'hui aurait eu lieu, tant il tarde aux Citoyens de Montréal de donner cette marque de leur respect et de leur gratitude au chef de l'Exécutif.

Aurore.

LE JOURNAL DE QUÉBEC.—Cette feuille paraît cruellement mortifiée de ce que les *Mélanges Religieux* nous font l'honneur de citer quelquefois nos opinions et leur en fait un reproche bien fade. En pénitence de ce péché, les *Mélanges* devraient être condamnés à copier pendant un semaine, (car il ne faut pas être trop sévère non plus) le chapitre éditorial du *Journal de Québec* ; ils apprendraient à être prudents à leurs dépens, et à ne pas approcher ainsi nos articles contre les loges orangistes que le *Journal de Québec* a cependant la complaisance de désapprouver ! Les *Mélanges* doivent se sentir si heureux encore de recevoir ainsi la correction fraternelle du premier journaliste connu de l'époque !

Idem.

INTÉMPÉRANCE.—Jeudi soir, des gens recueillaient dans les coulisses du théâtre un petit malheureux de onze ou douze ans tout au plus qui était tellement ivre qu'à la première vue nous le crûmes mort ! On l'avait ramassé dans la rue une minute auparavant ; une voiture de charretier lui était passée sur le corps ; mais il était dans un tel état qu'il était impossible d'en tirer une seule parole. Vêtu pauvrement et portant déjà un caractère de flétrissure dans la physionomie, ce petit misérable est sans doute le fils de quelque ivrogne qui profite déjà de l'exemple de son père. N'y a-t-il pas de quoi faire trembler et gémir que de voir une victime aussi précoce de cette brutale passion dans un enfant de onze ou douze ans. Parens, y réfléchissez-vous ? Songez-vous à votre responsabilité devant Dieu et les hommes ? Honorez à vous qui préparez ainsi un déshonneur pour votre vieillesse et un scandale pour la société !

Idem.

UN FAIT EFFRAYANT.—On compte dans une paroisse du pays plus d'adultes au dessous de 40 ans morts des suites de l'ivrognerie que de toute autre maladie ; c'est-à-dire que ce sont autant de gens qui ont volé à leur famille et à leur pays la moitié d'une vie que Dieu et la Société leur commandaient de faire tourner au profit de cette famille et de ce pays ! Assurément les Sociétés de tempérance ont déjà produit un grand bien, mais malgré cela le vice qu'elles combattent cause encore infiniment de ravage dans le monde. Nous ne pouvons nous taire sur ce chapitre, car si nous pouvions déraciner ce vice infâme d'au milieu de nous et l'extirper de la société, nous croirions avoir rendu le plus signalé des services à l'humanité.

Idem.

Les torys sont en fureur contre le Procureur Général Lafontaine et le Greffier de la Paix Delisle qui doivent bien s'en rire cependant. Il paraît qu'il leur surgit des remords (et nous avons la simplicité de croire qu'ils en étaient incapables) à cause de la démarche des officiers de l'administration qui ont donné l'ordre de faire transporter à Kingston une partie des archives criminelles. Il n'y a que l'ignorance qui peut jeter les hauts cris en pareil cas, car le Procureur Général dont le devoir est de s'enquérir de l'état dans lequel le tory C. R. Ogden a laissé les affaires criminelles (lui qui s'absentait à volonté) et dont le bureau se trouve aujourd'hui transféré à Kingston par l'ordre du gouvernement, ne fait que montrer un zèle louable et son activité à s'acquitter de ses fonctions, en se mettant à portée de consulter ce que son prédécesseur lui a laissé. M. Delisle est plus que justifiable, il est louable d'avoir obéi à un ordre comme celui-là, parcequ'il n'a pas outrepassé ses pouvoirs. Ce ne sont pas les documents dont M. Delisle doit demeurer dépositaire absolu qu'il a envoyés à Kingston, ce sont purement les papiers plus immédiatement la propriété du Procureur Général-ès-qualité. Mais nous sentons bien que les torys ne doivent pas être tranquilles depuis cette exhumation, car il se révélera peut-être des mystères fort peu édifiants. Du moins il est permis de le croire quand on repasse dans sa pensée les affreuses choses qui se sont passées dans le pays, depuis 1837 surtout.

Idem.

NOMINATIONS.—Sa Majesté a sanctionné les nominations de L. H. Lafontaine, Ecr., comme Procureur Général, de T. C. Aylwin, Ecr., Solliciteur Général pour le Canada Est ; de Robt. Baldwin, Ecr., Procureur Général et de J. E. Small, Ecr., Solliciteur Général, pour le Canada Ouest. Ces quatre nominations ont été publiées dans la *Gaz. de Londres*.

Idem.

Extraits du Courrier des Etats-Unis.

LE SCHISME DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous avons cru devoir faire à la lettre, que nous publions ci-dessous, quelques coupures que son auteur nous pardonnera. Si l'esprit général de cette lettre démontre évidemment qu'elle émane d'un honnête homme, ami de son pays, il y avait, il y a peut-être encore trop de sévérité dans le jugement qu'il porte sur certains abus et, en particulier, sur le caractère de la presse louisianaise vis à vis de laquelle nous regretterions vivement de nous rendre coupable de lèze-fraternité. Nous avons montré que nous savions dire la vérité, quand nous croyons utile de la dire ; mais il y a un milieu dans tout, *est modus in rebus*, et l'exagération ne doit pas moins être évitée que la pusillanimité.

A. M. F. GAILLARD, Éditeur du *Courrier des Etats-Unis*.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1842.

Monsieur,

Permettez-moi de dire tout haut les sentimens d'universelle sympathie qui ont accueilli, dans l'intimité de nos familles, vos dernières réflexions sur nos affaires religieuses.

Votre langage, plein de modération et d'indépendance, n'a étonné personne, mais il a dû surprendre certains hommes peu habitués à l'honnête censure de la vérité.

Les hommes qui sont à la tête du journalisme chez nous ont leur intelligence, vous avez la vôtre, monsieur. Ils croient servir leurs intérêts en s'enfonçant dans un mutisme absolu—qu'ils poursuivent leur besogne ! Vous procédez tout autrement—puisse votre exemple leur faire voir le néant auquel ils marchent ! Avec des paroles de raison et de sollicitude, on se fait toujours des amis, et on pave le chemin aux adversaires de bonne volonté.

Le schisme déplorable qui afflige notre société depuis trois mois a déjà engendré toutes ses inévitables conséquences. Des faits controuvés pour le passé, des discussions orageuses pour tous les jours, pour l'avenir des menaces exorbitantes. Vous-mêmes, monsieur, vous n'avez pas été à l'abri de l'illusion de la distance. Le vers du fabuliste vient se placer de lui-même sous ma plume :

"De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien !"